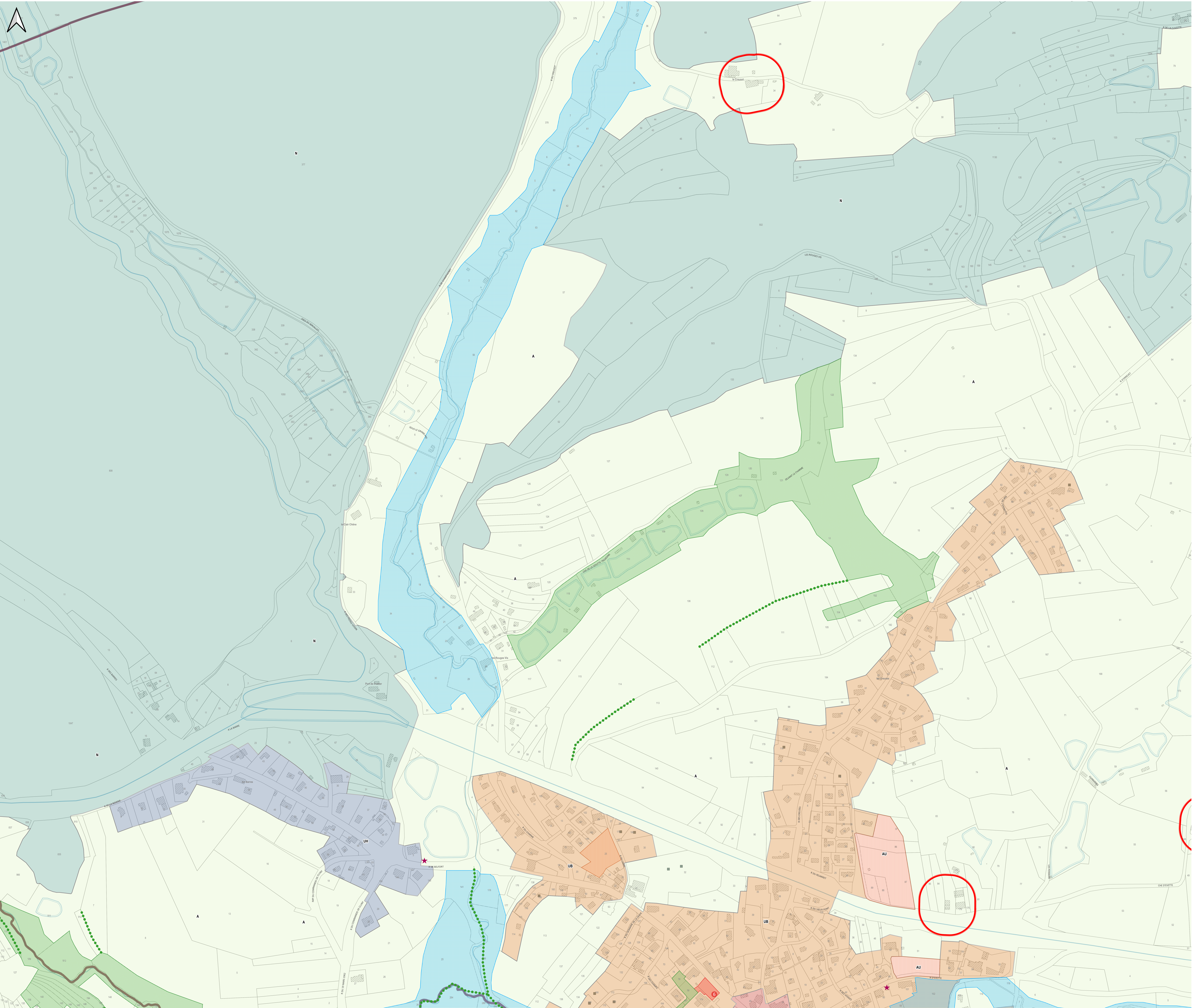
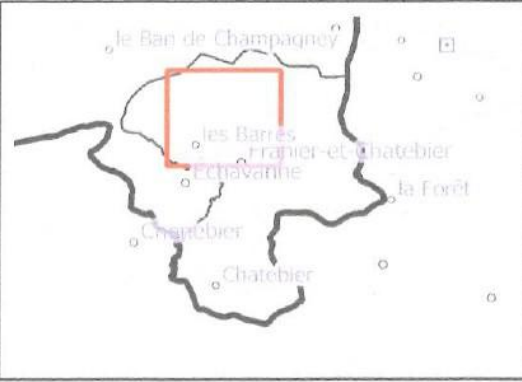
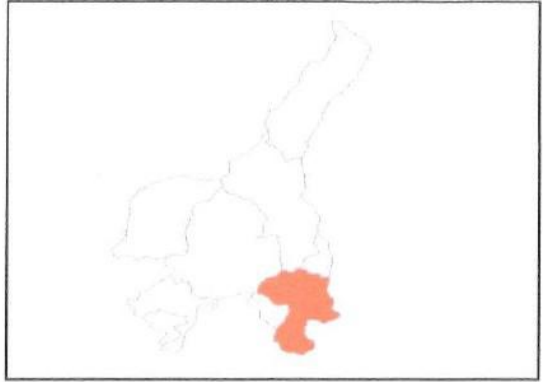




Communauté de Communes Rahin et Chérimont
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Règlement graphique

Vue détaillée à l'échelle 1 : 2 500
Frahier-et-Chatebier
Zoom Nord (Les Barres, les Charmilles)



Vu pour être annexé à la délibération du 17/12/2025



Légende

Zonage

- UA - Zone urbaine mixte de centre-bourg
- UB - Zone urbaine périphérique
- UBO - Zone urbaine périphérique (secteurs d'habitat ouvrier patrimonial)
- UY - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- UH - Zone urbaine des hameaux
- UE - Zone urbaine à vocation d'équipements
- AU - Zone à urbaniser
- ALY - Zone à urbaniser à vocation économique
- N - Zone naturelle
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Nc - Zone naturelle de la colline de la Chapelle Notre-Dame du Haut
- Npv - Zone naturelle dédiée à des projets photovoltaïques
- A - Zone agricole

Prescriptions particulières

- Éléments de patrimoine bâti à préserver (L. 151-19)
- Constructions éligibles à un changement de destination en zone agricole ou naturelle (L. 151-13-17)
- Point de vue à préserver (L. 151-19)
- Hâles et alignements d'arbres à préserver (L151-23)
- Emplacements réservés (L151-41)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) (L151-13)
- Emplacements réservés (L151-41)
- Éléments de paysage et continuités écologiques à protéger (L151-23)
- Secteurs faisant l'objet d'OAP sectorielle (R151-6)
- Secteurs protégés en raison du risque inondation (R151-34)
- Protection des rives des plans d'eau en loi Montagne (L122-14)
- Etang exclus du champ d'application de la Loi Montagne en raison de leur faible importance (L122-12)
- Etang dont les rives naturelles sont protégées (L122-12)

Habillage de la carte utile à la compréhension

- Constructions existantes non cadastrées
- Périmètres de rétroprotection autour de constructions agricoles
- Cimetière
- Cours d'eau principaux
- Plans d'eau principaux (supérieurs à 1000 m³)
- Limites communales

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire de la réservation
1	Extension commerciale	Commune de Champagny
2	Création d'une voie (largeur 6 mètres)	Commune de Champagny
3	Renforcement du centre-bourg par une opération mixte commerce - logement	Commune de Champagny
4	Création d'une voie piétonne entre l'école et la D212	Commune de Champagny
5	Création d'une voie d'accès	Commune de Champagny
6	Agrandissement du parc scolaire	Commune de Champagny
7	Construction de logements sociaux	Commune de Champagny
8	Construction d'un quartier mixte (CAF + Ecoquartier +)	Commune de Champagny
9	Préservation de terrain en vue d'un aménagement d'ensemble associant activités commerciales et logements	Commune de Champagny
10	Préservation d'un terrain en vue de la réalisation d'un accès vers les parcelles agricoles	Commune de Champagny
11	Transfert d'une voie privée en voie publique afin d'assurer sa gestion et son entretien	Commune de Champagny
12	Création d'un chemin permettant d'accéder à l'ensemble du terrain	Commune de Champagny
13	Création d'une voie verte intercommunale	Communauté de Communes Rahin et Chérimont
14	Préaménagement du carrefour	Commune de Champagny

0 0,25 km